

les cahiers BTP



Magazine trimestriel d'information sociale du BTP

5. INFOS DES SECTIONS

Le CSE change la donne

10. INFOS DU BTP

Vos vacances d'été seront sur mesure

16. À SUIVRE

Le décrochage des classes moyennes

34. LA SAGA DES BÂTISSEURS

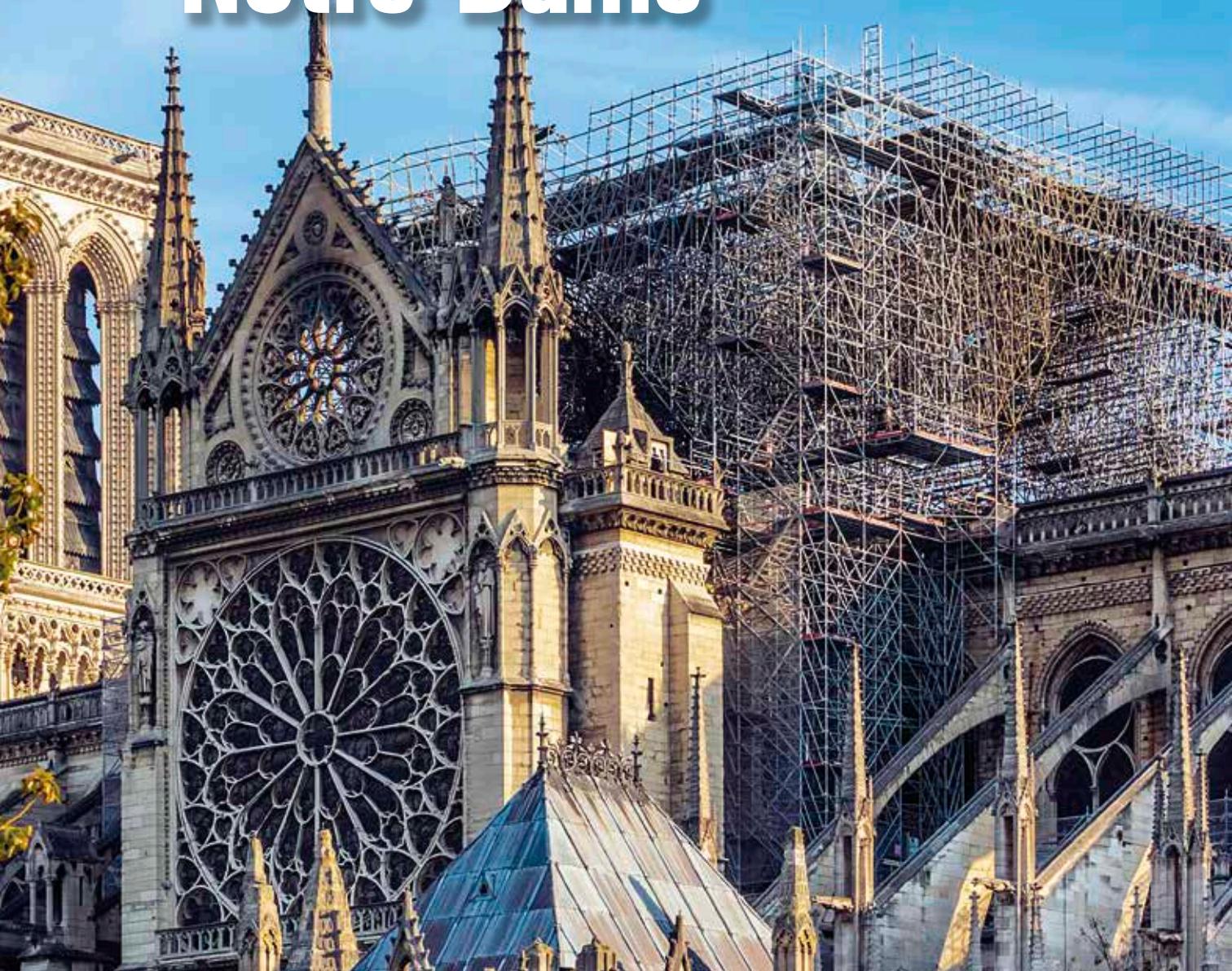
La Saline d'Arc-et-Senans

ou les utopies de Monsieur Ledoux

REBÂTIR Notre-Dame

DOSSIER SPÉCIAL

Un défi pour la Construction



Lisez Les Cahiers du BTP différemment !



+Riche +Complet +Interactif

Scannez les pages avec votre smartphone
et l'application gratuite PictureExtend,
et accédez directement à des contenus enrichis
(vidéos, sites Web, courriels, documents...)



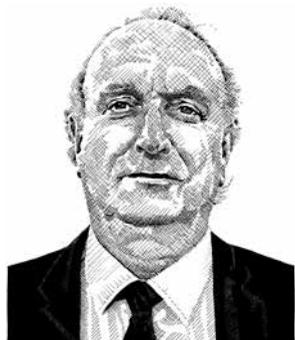
Téléchargez l'application
PictureExtend sur
l'AppStore ou Google Play



Flashez
les pages
affichant ce logo



Cliquez sur les liens
vers des informations
complémentaires



Gérard Duez

Président de la CFE-CGC BTP

Assurance chômage : une réforme amère pour les cadres

Le processus de réforme de l'assurance chômage illustre à lui seul les difficultés du dialogue social en France. Après l'échec des négociations paritaires entre les syndicats et le patronat (dont le Medef porte une large part de responsabilité), le gouvernement a donc décidé de procéder par décret, imposant de fait aux partenaires sociaux une réforme qu'il concoctait depuis longtemps.

Comme c'était à craindre, les cadres vont faire les frais de cette réforme, avec une dégressivité beaucoup plus rapide de leurs allocations et leur plafonnement. Comme si le fait d'être sans emploi n'était pas suffisamment pénalisant, les cadres subissent ainsi la double peine : pas de travail et moins d'allocations. Cette mesure est d'autant plus injuste que, comme le rappelle François Hommeril, président de la CFE-CGC, le régime de l'assurance chômage repose sur les cadres qui lui apportent 42 % de ses ressources et n'en consomment que 15 %.

Cette réforme confirme une crainte que nous exprimons depuis longtemps : les classes moyennes deviennent aujourd'hui des cibles. À cause des effets de seuil, elles sont souvent exclues des baisses d'impôts, leur pouvoir d'achat baisse, leur épargne est de moins en moins rémunérée. Elles sont pointées du doigt comme faisant partie des classes « aisées », alors que personne ne relève jamais leurs capacités contributives (70 % de l'impôt sur le revenu est acquitté par 10 % des foyers fiscaux) et le rôle qu'elles jouent dans le financement de l'économie.

Avec cette réforme, les cadres subissent ainsi la double peine : pas de travail et moins d'allocations

Dans la société de compétences dans laquelle nous entrons, où les tâches d'exécution seront de plus en plus automatisées, les performances des entreprises reposeront de façon accrue sur l'engagement et la mobilisation de l'encadrement. Le moins que l'on puisse demander en retour c'est que les cadres et les classes moyennes ne soient pas les cibles toutes désignées des politiques fiscales et sociales de l'État. Dans la Construction, c'est le rôle de la CFE-CGC BTP d'y veiller et nous sommes bien décidés à le tenir fermement. ■

Gérard Duez

Éditorial

Assurance chômage : une réforme amère pour les cadres,
par Gérard Duez

3

Les nouvelles du syndicat



INFOS DES SECTIONS

Le Comité social et économique change la donne	5
Formation : des heures en sursis	5
Occitanie : la force de notre réseau régional	6
Bretagne : un colloque dans l'air du temps	7
Grand Est : des négociations à soigner	7
Eiffage : la section accélère son développement	8
SICMA : un réseau dédié aux retraités	8
OPPBTP : coordonnons les services de santé dans le BTP	9
ENGIE Axima : de nouveaux représentants du personnel	9
PRO BTP : cet été, vos vacances seront sur mesure	10

LES SECRETS DU DS

Le bon usage du local syndical	12
--------------------------------	----

PORTRAIT



Damien Rocheron,
adepte du dialogue
et de la négociation

13

Actualités

ON EN PARLE

La transformation d'un haut lieu du sport rouennais	15
--	----

À SUIVRE

Le décrochage des classes moyennes	16
------------------------------------	----

FOCUS

Quelle intelligence artificielle pour le BTP ?	17
--	----

L'ÉTUDE DE L'APEC

Marché de l'emploi cadre : comment les entreprises de la Construction recrutent	18
--	----

REVUE DE PRESSE

19

Magazine

LES DIALOGUES DES CAHIERS

Laurent Gounelle et Marc Ferrero : trouver sa voie, une aventure personnelle et professionnelle	28
---	----

FENÊTRE SUR L'EUROPE

Quand l'Union européenne soutient le BTP	30
--	----

DANS LES ENTREPRISES

La reconnaissance des aidants : une responsabilité nationale	31
---	----

JURIDIQUE

Les incidences sociales de la loi PACTE	32
---	----

LA SAGA DES BÂTISSEURS

La Saline d'Arc-et-Senans, ou les utopies de Monsieur Ledoux	34
---	----

Rebâtir Notre-Dame de Paris : un défi pour la Construction

Depuis l'incendie spectaculaire de Notre-Dame de Paris, en avril dernier,
la reconstruction de la célèbre cathédrale fait l'objet de nombreux débats et interventions
des pouvoirs publics. Le secteur de la Construction sera aux avant-postes des futurs travaux.

Dossier : pages 20 à 27

Le magazine des salariés de l'encadrement du BTP



Directeur de la publication

Gérard Duez

Rédacteur en chef

Julien Bellino

Comité de rédaction

Véronique Boissin,
Jean-Louis Farou,
Lionel Malaterre,
Gérard Maliverney,
Armand Suardi,
Marie-Jeanne Vonderscher.

Réalisation

Les Rois Mages

lesroismages.fr

Coordination éditoriale

Antoine Bayle,
avec Chantal Colomer
et François Roche.

Maquette

Benjamin Vernet.

Dépôt légal

3^e trimestre 2019

ISSN : 0765-023X

CPPAP : 0422 S 08370

Impression

Imprimerie
de la Centrale de Lens



Toutes les images sont droits réservés, sauf :

Illustration couverture : Jacky D

Page 3, et 19 : Jean-Paul

Van der Elst

Page 5 : Freepik

Page 9 : Bannafarsai

Page 10 : F.Chaput, iStock,

Page 15 : Octant Architecture

Page 16 : Christian Mueller

Page 17 : Italy3d

Page 18 : Freepik

Page 20 à 27 : Pedro Mar,
Unsplash, Gigarama via AP, Ubisoft,
Silverbackstock

Pages 30 : Boton Horvath

Pages 31 : Sasirin pamaï

Pages 32 : Frederic Legrand

Pages 34 : Philippe Paternoll



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le CSE change la donne

Le Comité social et économique est désormais une réalité dans de nombreuses entreprises. Premiers retours d'expérience.



Julien Bellino
Rédacteur en chef
des Cahiers du BTP

Pour bon nombre d'élus de la CFE-CGC BTP, le Comité social et économique (CSE) est un défi incontournable. Au sein de Travaux du Midi Marseille, filiale de VINCI Construction, Élisabeth Levamis en fait l'expérience. Elle est devenue en mars dernier déléguée syndicale pour la nouvelle section CFE-CGC BTP. Des responsabilités nouvelles pour cette gestionnaire des ressources humaines.

Le CSE de l'entreprise compte 11 membres titulaires, parmi lesquels Élisabeth, pour un groupe de 300

Encore mal perçu par les salariés, le CSE mérite que nos sections fassent oeuvre de pédagogie

salariés. « La fusion des trois instances nous oblige pour le moment à dépendre de l'organisation syndicale majoritaire, explique-t-elle. Avec la direction, le dialogue est ouvert, mais il reste encore des incertitudes sur la fusion CE/DP. Ça avance lentement. »

Rester proche du terrain

Pascal Bénédict, président de la section des Hauts-de-France, est délé-

gué syndical CFE-CGC BTP chez Rabot Dutilleul, le 13^e groupe indépendant de BTP en France. Pour cet élu aguerri, l'équilibre titulaires-suppléants est essentiel. « Faire intervenir uniquement les membres titulaires est une erreur et peut éloigner des réalités du terrain. Avec notre section, nous veillons au partage des réunions entre les différents membres. »

Rabot Dutilleul emploie près de 800 salariés. La société dispose de quatre CSE pour 30 membres titulaires, dont 8 issus de la CFE-CGC BTP - contre 2 auparavant. Mais Pascal Bénédict tempère : « Si nous avons globalement plus d'heures de délégation, pour celles et ceux qui siègent au CE, DP et CHSCT, ce crédit a fortement diminué ».

Si les salariés ne perçoivent pas encore tous les changements qu'entraîne le CSE, nos sections auront à cœur de continuer leur travail de communication et de pédagogie. ■



FORMATION

Des heures en sursis...

Au 1^{er} janvier 2021, vos heures de formation issues de l'ancien DIF seront effacées. Il vous reste 17 mois pour les utiliser.



Stéphane Bicchierini
Président
de la section
PRO BTP

Depuis 2014, le Droit individuel à la formation (DIF) a laissé la place au Compte personnel de formation (CPF), ouvert à tous les actifs. Les heures de DIF acquises depuis mai 2004 ont été converties en euros en janvier 2019 et additionnées aux heures du CPF. Jusqu'ici, que des bonnes nouvelles pour les salariés en quête de formation.

Mais attention, ces heures héritées du DIF ont une durée de vie limitée et doivent être utilisées avant le 1^{er} janvier 2020, sous peine d'être perdues. Pas de panique toutefois : il vous reste 17 mois pour mobiliser ce précieux capital en vous rendant sur le site www.moncompteactivite.gouv.fr (voir contenu enrichi). L'occasion de vérifier la validité de l'accès à votre CPF et d'actualiser vos données en ligne.

Pour rappel, le CPF repose également sur un système d'accumulation, jusqu'à 126 heures au total. Pour ces heures cumulées dans le cadre du CPF, pas de date butoir en revanche : vous pourrez en bénéficier tout au long de votre carrière ou pendant une période de chômage. Alors en 2020, pour rester en forme sur le marché du travail, on se forme ! ■

OCCITANIE

La force de notre réseau régional

La CFE-CGC BTP tire en partie sa force de son implantation territoriale. Sur le terrain, les sections régionales sont à l'œuvre.



Jean-Marie Casseli
Membre de la section régionale Occitanie

La CFE-CGC BTP est présente dans nos régions comme dans les entreprises. Elle dispose de sections régionales (Grand Est, Occitanie, PACA Corse...), de sections professionnelles (Autoroutes, PRO BTP, SICMA, SPABEIC...) ou d'entreprises (Eiffage, OPPBTP, Spie, VINCI...)

Nous disposons d'un réseau régional pour répondre aux attentes des salariés de l'encadrement.

La CFE-CGC BTP est à l'image de notre pays : "jacobine" et "décentralisée" à la fois.

Pour développer notre syndicat, les sections régionales sont les relais des décisions et des engagements nationaux. Et pour leur part, les instances nationales sont à l'écoute des régions et tracent des perspectives.

Nous représentons la voix de l'encadrement du BTP dans les instances régionales CFE-CGC BTP

et auprès des partenaires institutionnels de la région (Direccte, CFA BTP, médecine du travail...). Nos sections sont également aux avant-postes dans la collecte des adhésions et le développement de notre syndicat.

Des leviers pour agir

Ce développement passe par trois leviers : l'organisation, l'animation et la communication. Chaque section régionale est constituée d'une équipe soudée de bénévoles compétents, disponibles et convaincus. Leur tâche est ardue, mais indispensable. Les équipes définissent un plan d'action autour de la formation des adhé-

rents, de la communication et du développement.

Accompagner chaque adhérent

Chaque adhérent de la CFE-CGC BTP, qu'il soit actif ou retraité, est accueilli et conseillé avec soin. Cet accompagnement est le principal credo des sections régionales. Enfin, les équipes s'appuient sur l'engagement de nos élus, dans les grands groupes ou les PME, et sur leur bonne connaissance du terrain.

Les salariés de l'encadrement attendent de la CFE-CGC BTP des réponses claires et efficaces. Nous disposons d'un réseau régional de proximité pour leur répondre. Faisons-le vivre. ■

L'EXEMPLE DE L'OCCITANIE



La section Occitanie de la CFE-CGC BTP a créé deux délégations régionales à Toulouse et à Montpellier, dotées chacune d'un bureau de 10 membres. Son plan d'action bisannuel s'articule autour du développement, de la formation, de la communication et du handicap. Des groupes de travail, composés d'élus, se réunissent régulièrement autour de ces objectifs. Enfin, la communication est permanente avec une lettre trimestrielle, des "flashes info" et des fiches pratiques d'information sur le droit ou la vie au travail.



BRETAGNE

Un colloque dans l'air du temps

La section Bretagne a soutenu et participé au colloque organisé par la CFE-CGC sur la qualité de vie au travail (QVT).



Christian Davant
Trésorier

La Brest Business School (BBS), célèbre école de commerce brestoise, a accueilli un événement organisé par l'union départementale CFE-CGC du Finistère. La section Bretagne de la CFE-CGC BTP était sponsor de ce colloque au thème plus que jamais d'actualité : « La QVT, une démarche de progrès pour les salariés et les entreprises ».

Avec le développement du numérique et de l'intelligence artificielle, les entreprises connaissent de profondes mutations. Les salariés sont les premiers concernés par ces changements. Par le biais de tables rondes et de conférences, la CFE-CGC a donc voulu apporter des éléments de réponse : comment mener un accord sur la QVT ? La QVT est-elle une nécessité dans un monde du travail en perpétuelle évolution ? Comment évaluer la QVT dans les entreprises ?

Un colloque qui fédère

Parmi les intervenants, le sociologue Denis Monneuse, auteur du livre *Le silence des cadres - Enquête sur la malaise des cadres* (Vuibert, 2014), Martine Keryer, secrétaire nationale Santé et Handicap au travail à la CFE-CGC, ainsi que celle de représentants de l'ARACT, de la CARSAT, de la Direccte, et enfin les interventions de psychologues du travail, de représentants du personnel et de directeurs des ressources humaines.

Dans l'audience, quelque 150 représentants d'entreprises du Finistère étaient présents. ■

LE SALON FranceCE

La section Bretagne a participé le 26 février à FranceCE, à Brest. Ce salon avait pour thème les comités d'entreprise et les comités sociaux et économiques. Le stand de la section a permis d'informer sur les troubles psychosociaux au travail et de recruter de nouveaux adhérents.

SECTION GRAND EST

Des négociations à soigner

La section a tenu son conseil syndical en mars et proposé une nouvelle formation.



Viviane Fafet
Présidente de la section régionale

Après une dizaine de formations proposées en 2018 par la section Grand Est, le rythme est maintenu en 2019. Le 8 mars, à Reims, 18 délégués syndicaux et adhérents CFE-CGC BTP étaient réunis pour une formation sur le thème « Rupture conventionnelle et transactions ».

Animée par Patrice Adam, professeur à l'Université de Lorraine, cette journée a permis d'aborder des cas concrets liés à la rupture conventionnelle : comment se faire conseiller par le Syndicat national, quelle communication avec son employeur, etc.

Le 9 mars, toujours à Reims, la section a tenu son conseil syndical. L'occasion d'évoquer notre développement. En 2018, parmi les nouveaux adhérents, de jeunes salariés et de nombreuses salariées issues de PME de la Construction nous ont rejoints. Leur implication sera déterminante. Autre point important, la négociation des protocoles d'accord préélectorales (PAP). Avec la mise en place des comités sociaux et économiques (CSE), d'ici au 31 décembre, nos adhérents négocient les PAP. Et avec les formations proposées par la section, les résultats se font déjà sentir sur le terrain. ■



SECTION SICMA

Un réseau dédié aux retraités

La section SICMA tenait à partager l'initiative de la CFE-CGC autour des retraites.



Michel Auzou
Membre du bureau

Depuis plusieurs mois, l'avenir de notre système de retraite est au centre des débats et une concertation est menée par Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme des retraites.

Mais la retraite n'est pas qu'une question de négociations, c'est aussi l'affaire des retraités. La CFE-CGC a donc créé un réseau, l'Union nationale interprofessionnelle des retraités (UNIR). Ses membres, délégués titulaires CFE-CGC ou suppléants, siègent à la Fédération européenne des retraités et des personnes âgées (FERPA) ou sont administrateurs dans les structures financées par le régime Agirc-Arrco.

L'ambition de l'UNIR est de « défendre les intérêts des retraités et d'assurer le maintien de leur pouvoir d'achat et de leur protection sociale », que ce soit dans les intersyndicales de retraités ou les instances qui œuvrent au soutien des personnes retraitées et âgées.

Les adhérents de la CFE-CGC BTP peuvent poser leurs questions et bénéficier de l'expertise des équipes de l'UNIR. Les retraités deviennent quant à eux membres de droit de l'UNIR. ■

EIFFAGE

Accélération du développement

La section Eiffage a organisé son assemblée générale électorale et proposé une formation sur le CSE.



Michèle Grosset
Secrétaire générale

Les 21 et 22 mars, la section CFE-CGC BTP du groupe Eiffage s'est réunie au club vacances de PRO BTP, à Kerjouanno, dans le Golfe du Morbihan. Au programme de ces journées, l'assemblée générale électorale (AGE), ainsi qu'une formation sur les nouvelles dispositions du Comité social et économique (CSE).

La journée du 21 mars a débuté par une présentation de Thierry Decorsier, responsable des relations institutionnelles du groupe APRR, sur l'art de la communication et la bonne utilisation des outils numériques. Depuis sa création en 2014, la section Eiffage, qui regroupe les différentes branches du groupe (Construction, Énergie, Métal,

Travaux publics et concessions), a fait de son site web l'un des piliers du lien avec les adhérents du syndicat.

Former des relais

Que ce soit en termes de communication ou d'information, la section Eiffage forme des "relais" dans chaque branche du groupe. Leur but est de faire circuler des informations claires et utiles à destination des salariés de l'encadrement. C'est l'une des missions du bureau : veiller à former les adhérents et à développer sans cesse la section syndicale.

Après la présentation de Thierry Decorsier, l'assemblée a procédé à l'élection des nouveaux membres du conseil syndical et du bureau (*voir encadré*). Le lendemain, les participants ont bénéficié d'une formation sur le CSE, menée par Nicolas Bregon, du cabinet Apex-Isast. Cette formation a été suivie d'une deuxième session, le 25 avril, au siège parisien de la CFE-CGC BTP. ■

LE NOUVEAU BUREAU



- Michèle Grosset :** Secrétaire générale
- Gilles Allio :** Secrétaire général adjoint (absent de la photo)
- Farid Haddouche :** Secrétaire
- Michel Decraene :** Secrétaire adjoint
- Christian Bartoli :** Trésorier
- Jean-Christophe Marey :** Trésorier adjoint

De gauche à droite, rang du haut et bas : Yves Mary, Jean-Christophe Febvre, Michel Decraene, Michèle Grosset, Christian Bartoli, Jean-Christophe Marey, Dominique Broch, Philippe Damblin, Thierry Decorsier, Farid Haddouche, Jocelyn Orain



ENGIE AXIMA

De nouveaux représentants du personnel

Au sein d'ENGIE Axima, les représentants de proximité ont été désignés et leur rôle défini.



Christine Allemand
Secrétaire générale de la section, vice-présidente Auvergne-Rhône-Alpes

C'est une figure nouvelle qui émerge, suite aux « ordonnances Macron » : le représentant de proximité (RP). Dans le cadre des négociations liées au Comité social et économique (CSE), ce mandat peut être affiné.

Au sein d'ENGIE Axima, 157 postes de RP ont été négociés avec la direction, parmi lesquels 140 salariés, dont 14 membres de la CFE-CGC BTP. Ces salariés, désignés en février dernier, ont une mission générale en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Par exemple, si un RP constate une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale, il pourra saisir l'employeur.

De son côté, le CSE a confié aux représentants de proximité d'autres missions. Les RP seront notamment en charge d'inspections régulières de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein des différents sites et agences d'ENGIE Axima, selon leur périmètre de désignation.

Pour répondre à ces prérogatives, les représentants bénéficieront d'une formation sur les facteurs de risques particuliers, en rapport avec les activités du groupe. Leur travail ne fait que commencer. ■

OPPBTP

Coordonnons les services de santé dans le BTP

Alors que l'avenir de l'OPPBTP est en jeu, la section a organisé deux journées de liaison pour répondre aux changements qui s'annoncent.



Thierry Faucher
Trésorier

Depuis la publication en 2018 du rapport Lecocq sur la santé au travail, l'avenir de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est en jeu. Le rapport propose en effet la création d'un "guichet unique", France Santé Travail, fruit du rapprochement de l'OPPBTP et de plusieurs agences liées à la santé au travail.

« L'avenir de l'OPPBTP », tel était le thème des deux journées de liaison de la section CFE-CGC BTP, qui se sont tenues les 2 et 3 avril à Gosnay (Pas-de-Calais). Le tout organisé par Tony Boët, vice-président de la section.

La première journée a permis de déterminer les questions à poser au secrétaire général de l'OPPBTP, Paul Duphil. Les interventions de Marc Girard, président de la section, de Patrick Loup, administrateur, et les travaux des participants ont fait ressortir les points essentiels. Que

l'OPPBTP soit ou non intégré à France Santé Travail, une approche métier spécifique au BTP est indispensable (gouvernance paritaire, moyens spécifiques, etc) et un accompagnement des médecins du travail dans cette transition le serait également.

Le rôle de la CFE-CGC BTP

Le 3 avril, Paul Duphil a répondu aux questions de la section CFE-CGC BTP. Le secrétaire général de l'organisme a rappelé son attachement au paritarisme, juste équilibre selon lui entre les intérêts des salariés et des entreprises. Pour Paul Duphil, l'approche métier par branche est la plus pertinente et l'OPPBTP doit continuer son rôle de conseil du secteur.

En proposant une étatisation de la santé au travail, en faisant l'impasse sur les différences entre les organismes censés fusionner, le rapport Lecocq représente une menace, a expliqué Paul Duphil. Mieux vaudrait ne pas l'appliquer et donner à l'OPPBTP un rôle de coordination des services de santé au travail spécialisés dans le BTP. Pour défendre cette approche de branche, la CFE-CGC BTP et ses adhérents auront un rôle essentiel à jouer. ■



La baie d'Agay, dans le Var

PRO BTP

Cet été, vos vacances seront sur mesure

PRO BTP propose des vacances à la carte, parmi un catalogue de plus de 40 destinations. Petit tour du monde.

En France comme à l'étranger, à la mer ou à la montagne, PRO BTP renouvelle sans cesse son offre de séjours. Cet été, de nouveaux lieux de villégiature et de nouvelles résidences sont proposés à la grande famille du BTP.

Avec plus de 50 années de savoir-faire, le groupe de protection sociale de la Construction reste fidèle à sa



Taglio-Isolaccio, en Corse

raison d'être : un accompagnement particulier dans vos recherches de vacances, à des tarifs toujours très avantageux.

Que vous soyez salariés de la Construction, retraités ou artisans, en famille, seuls ou en groupe, les offres de séjours s'adapteront à vos besoins et à vos envies. En appartement, à l'hôtel, en camping, en circuit organisé ou dans les clubs, vos



Kerlannic, dans le Morbihan

vacances seront préparées avec soin par les équipes de PRO BTP.

En 2019, le catalogue s'est enrichi de plusieurs réductions tarifaires à l'image de l'offre « Jeunes parents » ou de la réduction forfaitaire de 250 € pour tout séjour de 7 nuits minimum*.

40 destinations en France...

Le groupe PRO BTP vous propose 8 clubs en France, parmi lesquels *Les Mas de l'Estérel*, à Agay (Var), *Les Tavaillons*, au cœur de la station des Carroz d'Arâches (Haute-Savoie) ou le club *Kerlannic*, à Kerjouanno, dans le Golfe du Morbihan. D'autres destinations s'offrent à vous, que ce soit en Corse, en Dordogne ou en Camargue.

Certains clubs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes justifiant d'un

taux d'invalidité d'au moins 80 %, leur accompagnant majeur bénéficie de la gratuité de son séjour à Hyères-les-Palmiers, au lac de Serre-Ponçon, à Ascaïn, sous certaines conditions, à Kerjouanno et à Luchon.

... et partout dans le monde

Hors des frontières hexagonales, les nouveaux clubs PRO BTP sont désormais disponibles en République dominicaine, aux Canaries, en Andalousie, au Portugal et en Croatie. Sans oublier les incontournables circuits et croisières aux noms évocateurs : « Merveilleuse Méditerranée », « Balade irlandaise », « Trésors péruviens » ou « Ruée vers l'or », dans l'Ouest américain.

Au total, plus de 40 destinations et circuits vous sont proposées. Certains d'entre eux sont disponibles jusqu'en septembre, octobre et novembre prochains. ■

** Offre proposée aux artisans, aux salariés du BTP de plus de 55 ans jamais partis avec PRO BTP et aux familles à partir de 2 enfants, entre 0 et 17 ans inclus.*



L'Ouest américain

PRÉPAREZ VOS VACANCES PRO BTP

Pour obtenir des renseignements, un devis ou réserver votre séjour, contactez votre conseiller :

- Au **01 57 63 66 72**, du lundi au vendredi (8 h 30 - 19 h), et le samedi (8 h 30 - 13 h)
- Sur **www.probtp.com/vacances**
- En agence Conseil : **www.probtp.com/contact.html**

Le bon usage du local syndical



Christine Allemand

Secrétaire générale et déléguée syndicale de la section ENGIE Axima, Christine Allemand est également vice-présidente de la section CFE-CGC BTP Auvergne-Rhône-Alpes. Depuis les élections professionnelles au sein d'ENGIE Axima en 2018, le syndicat se place en troisième position.

Dans les entreprises d'au moins 200 salariés, un local syndical doit être mis à disposition par l'employeur. Aux DS d'imaginer comment animer ce lieu de liberté syndicale.

Avec le développement des réseaux sociaux et des outils numériques, nos délégués syndicaux en viendraient presque à oublier le fameux local syndical. Ce lieu, bien réel, dont le seuil de mise à disposition obligatoire a failli être relevé à 250 salariés par la loi PACTE. Finalement, le texte l'a maintenu à 200 salariés. Raison de plus pour suivre quelques conseils et asseoir la présence de votre section syndicale.

1 Un outil de développement

Organiser des réunions dans un local mis à disposition à cet effet, c'est un peu le minimum syndical. En faire un outil de développement et d'échanges avec les salariés de votre entreprise, voilà qui pourrait vous être bénéfique. Permanences, débats, rencontres, diffusion de films ou de documents... aux délégués syndicaux d'imaginer la forme, selon la place disponible. Si vous décidez d'inviter une personnalité extérieure et non syndiquée au sein de votre local syndical, n'oubliez pas que votre employeur doit donner son accord préalable.

2 Apprendre à cohabiter

Dans la mesure du possible, les entreprises d'au moins 1 000 salariés doivent mettre à disposition de chaque section constituée par un syndicat représentatif un local « convenable, aménagé et doté du matériel nécessaire à son fonctionnement ». Mais dans les entreprises

qui comptent entre 200 et 999 salariés, la colocation peut arriver. Profitez de ce partage avec une autre organisation syndicale pour ouvrir ou nourrir un dialogue qui pourra toujours s'avérer utile.

3 Le poul du dialogue social

Quelle que soit la taille de l'entreprise ou de l'établissement, les « modalités d'aménagement et d'utilisation » du local syndical devront faire l'objet d'un accord entre les organisations syndicales et l'employeur. Il ne s'agit pas de discuter uniquement d'armoire, de chaises ou de machine à café, mais de prendre le poul du dialogue social au sein de votre entreprise. Car à bien des égards, ce local est l'un des symboles de l'action syndicale.

4 Silence... ça ne tourne pas

Dans de nombreuses entreprises, les dispositifs de vidéosurveillance sont une réalité. Mais l'employeur ne peut ignorer qu'il existe des limites à ces pratiques. À commencer par certains lieux que les caméras ne doivent pas filmer : les toilettes, les salles de repos et... les locaux syndicaux. En mai dernier, des représentants du personnel de la Fnac de Metz ont ainsi porté plainte pour « atteinte à la vie privée ». Pendant six ans, des caméras de surveillance étaient tournées vers l'un des locaux syndicaux. Assurez-vous donc que cette obligation est bien respectée par l'employeur. ■



Pour en savoir plus et obtenir le lien vers la Boîte à outils : contact@cgcbbtp.com

Adepte du dialogue et de la négociation

Conducteur d'engins chez Ciments Calcia, Damien Rocheron a le sens du travail bien fait, dans son métier comme dans son rôle d'élus CFE-CGC BTP.

À 12 ans déjà, Damien conduisait les engins agricoles à la ferme. C'est donc naturellement que ce fils d'agriculteur s'est orienté vers un BEP en maintenance mécanique et a obtenu un bac professionnel spécialisé en pilotage des systèmes de production automatisée. C'est tout aussi naturellement qu'il s'est intéressé au chantier de l'autoroute A28, entre Rouen et Alençon, qui se situait près de chez lui. Il y a été embauché comme manœuvre par le groupe GTM, filiale de VINCI Construction, en charge du projet.

« Je ne m'engage que si j'ai les moyens de réaliser correctement ma mission »

Damien Rocheron sait saisir les opportunités. « J'ai toujours fonctionné de cette façon, dès lors qu'elles correspondent à mes envies et à mon projet de vie », lance, plein d'entrain, ce jeune homme de 35 ans.

Entrer dans la négociation

D'ailleurs, après des expériences au sein de GTM, Colas, puis chez Forclum (devenu Eiffage Énergie), pour apprendre différents métiers comme l'assainissement réseau ou la pose de canalisations, il est entré en 2005 chez Ciments Calcia comme conducteur d'engins en carrière.

En 2009, il décide de se syndi-



quer parce que, explique-t-il, « j'avais besoin d'entrer dans la négociation dans mon entreprise. À l'époque, cette négociation portait sur le nouveau cadre de la charte carrière/expédition des différentes catégories d'ouvriers. » Et Damien de préciser : « Durant cette période, sur le site de Villiers-au-Bouin, en Indre-et-Loire, faute de section CFE-CGC BTP, j'avais adhéré à un autre syndicat. Ce n'est qu'en 2015, lorsque mon ancien chef de service Jean-Marc Spinelli a créé une cellule CFE-CGC BTP, que je l'ai rejoint pour me présenter aux élections professionnelles. Je me sentais plus proche des revendications du syndicat. »

Damien est alors élu au comité d'entreprise (CE) et en devient le trésorier.

CV EXPRESS

- 1984** Naissance à Tours
- 2003** Bac pro en pilotage des systèmes de production automatisée
- 2005** Conducteur d'engin chez Ciments Calcia
- 2015** Adhésion à la CFE-CGC BTP
- 2015** Élu CFE-CGC BTP au CE

Il négocie les prix avec les prestataires de services, pour obtenir de meilleurs tarifs pour les sorties des salariés et de leurs enfants. C'est ce qu'il aime : « Le dialogue et la négociation ». Dans la négociation, il sera le premier à monter au créneau pour aller discuter avec la direction de l'entreprise des nouvelles embauches pour compenser les départs à la retraite. « Je me bats pour des causes justes, affirme-t-il. Et je ne m'engage que si j'ai les moyens de réaliser correctement ma mission, dans le respect des valeurs que je défends, l'équité notamment. »

Être à l'écoute de nos adhérents

Pour les prochaines élections du comité social et économique (CSE), en novembre, Damien ne sait pas encore s'il va se représenter. « Avec une seule instance CSE, il faudra prévoir 20 heures de délégation en CE et 15 heures en DP. Sans compter les heures passées pour préparer les réunions avec la direction. » Selon lui, les conditions doivent être claires : « Tout dépendra du nombre d'élus et du nombre d'heures qui seront alloués au CSE. La direction de l'entreprise devrait nous le faire savoir à la fin de l'été. » ■



**Un espace
pour animer vos
CHSCT/CSE.**

EXCLUSIF

À télécharger sur votre espace
CHSCT/CSE des vidéos
« Minute Prévention » (Reconnaître
un AVC, La fatigue au volant,...).

PréventionBTP.fr

**Votre espace CHSCT/CSE vous accompagne
pour animer la prévention au quotidien.**

Pédagogique et pratique, votre espace dédié vous propose des conseils
pour mener à bien vos missions prévention. Téléchargez gratuitement
des outils d'animation : vidéos, affiches, plaquettes....

**Rendez-vous sur
preventionbtp.fr/CSE**



PASSEZ SIMPLEMENT À LA PRÉVENTION

OPPBTP
La prévention BTP

EN CHIFFRES

- 8,9 %

Entre janvier et mars 2019, les permis de construire se sont élevés à 100 600 unités, soit un recul de 8,9 % par rapport à la même période de l'année précédente. En 2018, ce nombre était de 460 500, en baisse de 7 % par rapport à 2017.

24 000 interventions

La lutte contre la fraude au travail détaché est la priorité de l'Inspection du travail, qui a prévu de réaliser 24 000 interventions en 2019. Près de la moitié de ces contrôles porteront sur les secteurs du BTP, de l'hôtellerie-restauration, de l'agriculture, des services et des transports.

+ 1,1 %

L'Agirc-Arrco a décidé d'indexer les retraites sur l'inflation jusqu'en 2022. Cet accord intervient après une période de non-revalorisation des pensions et une hausse de 0,6 % en 2018. Au 1^{er} novembre 2019, les pensions servies par Agirc-Arrco devraient augmenter de 1,1 %.

La transformation d'un haut lieu du sport rouennais

À Rouen, la patinoire Guy-Boissière fait peau neuve. Le chantier était particulièrement attendu dans la région.



Débutés en février, les travaux de la patinoire Guy-Boissière sont menés par Eiffage Construction et Clevia.

Projet imaginé et dessiné par OCTANT ARCHITECTURE (www.octant-architecture.fr)

L'île Lacroix a toujours été un haut lieu du sport rouennais. Elle abrite le centre sportif Guy-Boissière, dont la patinoire est l'objet le plus symbolique, portant le nom de l'ancien entraîneur du club des Vikings de Rouen. Ce club de natation et de water-polo a accueilli des nageurs illustres comme Stephan Caron ou Fabien Gillot.

Ouverte en 1992, la patinoire est le plus important équipement sportif de Rouen. Elle est aujourd'hui en pleine transformation. Le projet, dont le coût global est estimé à 9,2 millions d'euros, est financé conjointement par la région Normandie, la ville de Rouen, la Métropole Rouen Normandie et le département de Seine-Maritime.

Une patinoire de champions

Les travaux consistent en la réhabilitation et l'extension de la patinoire, la rénovation et la remise aux normes des locaux publics, la restructuration de

600 m² de vestiaires et l'extension d'une nouvelle tribune avec la création d'espaces VIP.

L'ensemble du chantier doit permettre de créer 329 places supplémentaires pour les grands événements sportifs qu'accueille la patinoire. La façade du bâtiment a été conçue par le cabinet Octant Architecture.

Les travaux, qui ont débuté en février dernier, doivent durer 17 mois. Ils sont menés en synergie entre les équipes d'Eiffage Construction et celles de Clevia, la marque expertise en génie climatique et énergétique d'Eiffage Énergie Systèmes. Cette dernière s'occupera notamment de l'amélioration de la qualité de la glace.

Car la patinoire abrite l'équipe des Dragons de Rouen, qui évolue dans l'élite française du hockey sur glace et dont quatre joueurs ont été sélectionnés en équipe de France pour les championnats du monde, qui se sont déroulés en Slovaquie en mai dernier. ■

Le décrochage des classes moyennes

La classe moyenne s'est affaiblie au cours des trente dernières années. Au point de menacer l'équilibre de nos sociétés, alerte l'OCDE.



La part des classes moyennes est passée de 64 % à 61 % dans les pays occidentaux entre 1985 et 2016

Le « pilier fondamental » de nos démocraties serait-il sur le point de vaciller ? Le « pilier » dont parle l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), représente la classe moyenne, cette catégorie intermédiaire se situant entre les classes populaires et riches dont le concept a émergé pendant les « Trente Glorieuses ».

« Écrasée » fiscalement et appauvrie par le poids sans cesse croissant du coût de la vie depuis le milieu des années 1980, cette classe moyenne pourrait cependant « disparaître », prévient l'OCDE. La part de cette catégorie de la population est ainsi passée de 64 à 61 % dans les pays occidentaux sur la période 1985-2016. Dans un récent rapport intitulé « Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse », l'Organisation de coopération et de développement économiques invite les pouvoirs publics à préserver cette classe « cruciale pour une économie pros-

père et une société cohésive ». La moitié des salariés interrogés dans les 36 pays membres de l'OCDE reconnaissent avoir perdu en pouvoir d'achat, et surtout rencontrer aujourd'hui des difficultés financières.

Un malaise profond

Si, à l'instar de l'Irlande, la France fait figure d'exception en enregistrant une hausse de sa classe moyenne durant cette période, elle n'est pas épargnée par les tensions sociales en raison notamment de la désindexation des salaires et de la forte augmentation des dépenses de logement, de santé et d'éducation depuis trois décennies. Le temps où faire

La crise des "Gilets jaunes" serait le premier symptôme politique de la fin de la « moyennisation »

carrière était synonyme de perspectives salariales plus élevées semble loin. Le mouvement des « Gilets jaunes » serait l'expression de ce « malaise profond », constate François Hommeril, président de la CFE-CGC : « Ce sont des gens installés, qui ont fondé une famille, se sont investis dans le travail pour vivre mieux mais n'y arrivent plus, explique-t-il. Les cadres ont vu leur pouvoir d'achat fondre en cinq ans. »

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) place actuellement la classe moyenne entre les 30 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches. L'INSEE, dans son dernier baromètre, rassemble pour sa part dans la classe moyenne toutes les personnes ayant un revenu disponible (l'ensemble des revenus et prestations sociales comprises) compris entre 1 350 euros et 2 487 euros par mois.

Un phénomène de « démoyennisation »

Dans une note de la Fondation Jean Jaurès, « L'adieu à la grande classe moyenne : la crise des Gilets jaunes, symptôme de la démoyennisation », le politologue Jérôme Fourquet se dit pessimiste : « On peut considérer la crise des Gilets jaunes comme le premier symptôme politique de la fin de cette moyennisation, phénomène qui va s'amplifier à l'avenir ». D'autant plus, estime-t-il, que les fractures qui opposent la France des Gilets jaunes à celle des élites et des classes aisées devraient s'accroître avec la mondialisation, le développement des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle. ■

Quelle intelligence artificielle pour le BTP ?

Face aux avancées de l'intelligence artificielle, le secteur de la Construction tente d'utiliser toutes les possibilités qui s'offrent à lui.

Tous les secteurs industriels et des services sont en train d'évaluer les conséquences de l'irruption des technologies liées à l'intelligence artificielle (IA) dans leurs activités. Le BTP ne fait pas exception à la règle. De nombreuses études, travaux d'experts, conférences concernent ce sujet, comme la série de conférences organisées depuis le printemps 2019 par « Leonard », le laboratoire du futur des villes et des infrastructures créé par le groupe VINCI. Installé à Paris, ce laboratoire est consacré à l'intelligence artificielle dans la Construction, la mobilité et l'industrie.

Dans le BTP, l'intelligence artificielle agit sur la conception, les chantiers et les bâtiments eux-mêmes

La présence de l'intelligence artificielle dans le BTP se joue sur trois niveaux principaux. Le premier est celui de la conception des projets par le biais du *Building Information Modeling* (BIM) et de l'analyse virtuelle du chantier. Par ce procédé, l'IA signale notamment les zones à risque. Dans ces domaines, l'apport de l'IA consiste en l'analyse de grands ensembles de données, en la capacité à proposer des réponses nouvelles à des questions complexes et en la rapidité des traitements.

Le second niveau est celui du chantier lui-même. Grâce aux progrès de l'IA, de plus en plus de tâches seront accomplies par des machines et des robots. Qu'il s'agisse de maçonnerie, d'assemblage d'éléments préfabriqués ou de manutention, l'automatisation est déjà en marche, au point que certains experts envisagent la possibilité de « chantiers sans hommes » ou au moins sans la présence d'opérateurs humains réalisant des tâches pénibles ou répétitives.

Des chantiers version IA

Le fabricant d'équipements de construction Komatsu va intégrer des technologies 3D dans la sécurité des chantiers, avec des systèmes de suivi en temps réel de l'interaction des personnes, des machines et des objets connectés, via des drones et des caméras connectées.

Enfin, le troisième niveau concerne le bâtiment lui-même, ses fonctionnalités et ses capacités de connectivité et de « dialogue » avec ses

occupants. C'est probablement dans ce domaine que les applications de l'IA sont les plus évidentes. Grâce à leur capacité d'analyse, de traitement et de compréhension des données, les moteurs d'intelligence artificielle seront de plus en plus utilisés dans l'exploitation des bâtiments avec des modèles prédictifs en matière de consommation d'énergie ou d'eau, de performance climatique ou environnementale.

Le bâtiment prend soin de lui

L'objectif est que le bâtiment soit capable de s'auto-diagnostiquer et de générer lui-même des solutions correctives. Car l'un des grands avantages de l'IA sera de pouvoir rapprocher les données issues de l'utilisation du bâtiment et celles de sa maquette numérique pour détecter et corriger les écarts de performances. Ces données pourront également être accessibles aux occupants afin d'améliorer le travail des différents acteurs qui interviennent dans la vie d'un édifice. ■



Modélisation d'un paysage urbain



Marché de l'emploi cadre : comment les entreprises de la Construction recrutent

Pour son 10^e baromètre Sourcing cadres, l'Apec montre que les entreprises de la Construction varient les façons de recruter leurs cadres, en mêlant numérique et moyens plus traditionnels.

Les moyens utilisés par les entreprises de la Construction pour obtenir des candidatures lors de leur recrutement cadre (Apec, 2019)

81 %



diffusent une offre

(89 % pour l'ensemble des secteurs d'activité)

65 %



examinent des candidatures spontanées

(58 % pour l'ensemble des secteurs d'activité)

55 %



font appel aux contacts du recruteur

(idem pour l'ensemble des secteurs d'activité)

49 %



utilisent les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, Viadeo...)

(53 % pour l'ensemble des secteurs d'activité)



Christophe Lenzi

Chef de projet études à la direction données, études et analyses de l'Apec

CONSTRUCTION : LES CANDIDATURES SPONTANÉES ONT TOUJOURS LA COTE CHEZ LES RECRUTEURS

Dans un marché de l'emploi cadre porteur, les entreprises multiplient les moyens de *sourcing* pour améliorer leur recherche de compétences cadres. En 2018, les trois principaux vecteurs permettant d'obtenir des candidatures toujours plus adaptées demeuraient l'offre d'emploi, l'examen de candidatures spontanées et l'utilisation du réseau de contacts du recruteur. On assiste également à la montée en puissance des réseaux sociaux.

Le baromètre Sourcing cadres de l'Apec (voir contenu enrichi) établit également certaines spécificités dans les pratiques de recrutement des cadres de la Construction.

Si la diffusion d'une offre reste un moyen incontournable, le recours à des candidatures spontanées est utilisé par 65 % des recruteurs du secteur (contre 58 % en moyenne). L'exploitation d'un vivier de candidatures (anciens stagiaires, candidats mis en réserve...) et la consultation de « CVthèques » sont aussi des canaux plus souvent utilisés par les entreprises de la Construction. Plus globalement, le marché de l'emploi des cadres de la Construction reste largement transparent (avec la publication d'une offre d'emploi dans plus de 8 cas sur 10) et accessible, avec un « marché caché » largement minoritaire. ■

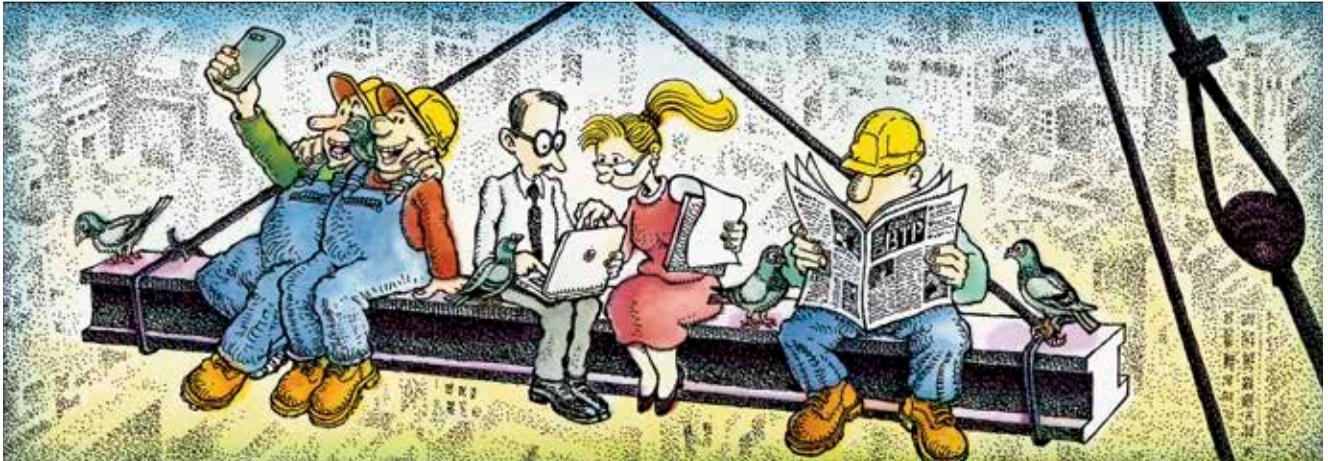


ILLUSTRATION POUR LES CAHIERS DU BTP : JPVDE

La femme est l'avenir de l'entreprise

Le Point – 06/06

« Le principe de l'égalité des rémunérations est affirmé dans la loi mais reste peu respecté dans les faits. En France, l'écart des salaires entre hommes et femmes s'élève à 9,9 % à condition égale, à 25 % tous postes confondus et à 37 % pour les pensions de retraite. »
(Nicolas Baverez)

Le bois doit faire ses preuves

Le Monde – 10/06

« Tout est à inventer : dans un univers du BTP centré sur le béton et l'acier, le bois doit refaire ses preuves et définir ses normes à chaque bâtiment pour obtenir autorisations et assurances, en passant par des procédures expérimentales longues et coûteuses. En amont, la filière bois est elle aussi secouée. Forêts morcelées, essences mal adaptées, scieries peu armées pour des gros volumes... »

Le Grand Paris pas si Express

Franceinfo – 21/05

« Une mise en service de la station La Défense en 2035, voire 2040 : l'annonce de cette date très lointaine affole les nombreux usagers qui espéraient un peu d'air dans les transports qui desservent la station grâce au métro du Grand Paris.



@François Hommeril, CFE-CGC (28/05)

Le burn-out reconnu comme maladie par l'OMS. Et la France, sous la pression des lobbies patronaux, qui vient de refuser de le faire. Les RPS [risques psycho-sociaux], c'est l'amiante de demain et les mêmes irresponsables détournent le regard

@Parlons RH (06/05)

47 % des collaborateurs français pensent que leur employeur ne se préoccupe pas de leur bien-être au travail (baromètre Actinéo)

@Emmanuel Lechypre, BFM (12/04)

Étude du cabinet de RH ADP : les salariés français travaillent en moyenne près de 5h par semaine sans être payés. Un répondant sur huit (12 %) dit même travailler plus de 10h par semaine gratuitement. Mais c'est pire dans d'autres pays comme le Royaume-Uni !

Le projet actuel prévoit la construction de la station de La Défense sous le centre commercial des Quatre-Temps et nécessiterait de reprendre les fondations. »

Une retraite en mode pivot

Challenges – 06/06

« Selon nos informations, le gouvernement a décidé début mai d'inscrire un nouvel "âge pivot" de 64 ans dans la future réforme des retraites à points annoncée pour l'automne. Le principe : sans toucher à l'âge légal de 62 ans, la réforme instaurerait un système de bonus-malus sur les pensions, avant et après 64 ans, pour inciter les actifs à travailler plus longtemps. »

Brexit : le ciment irlandais en attente

La Tribune – 04/06

« Pas plus que le reste de l'Union européenne, la République d'Irlande n'a d'information sur les droits de douane qui régiront les relations entre le Royaume-Uni et ses voisins lors de l'entrée en vigueur du Brexit. Or les exportations de Dublin vers Londres représentent 37 % du total. "S'il n'y a pas de deal, une livre vaudra 1,50 euro, souligne de son côté Micheal Mckittrick, directeur général Europe du Nord à Ecocem. Cela constitue un vrai risque, voire une préoccupation, mais le Royaume-Uni aura besoin d'importer du ciment car il n'en produit pas". »

REBÂTIR Notre-Dame

Un défi pour la Construction

Depuis l'incendie spectaculaire qui a dévasté Notre-Dame de Paris, en avril dernier, la reconstruction de la célèbre cathédrale fait l'objet de nombreux débats et interventions des pouvoirs publics. Une chose est certaine : le secteur de la Construction sera bien aux avant-postes des futurs travaux.





SOMMAIRE

Rebâtir Notre-Dame	22-26
Les nombreuses vies de Notre-Dame	22-23
Le monde de la Construction se mobilise	24
Le chantier de la renaissance	25
Vieilles pierres et nouvelles technologies	26
L'avis de Jean-Marc Laporte	27



On ne pourrait mieux décrire l'enjeu de la reconstruction de Notre-Dame de Paris après l'incendie qui l'a ravagée les 15 et 16 avril derniers : « *Dans un semblable travail, on ne saurait agir avec trop de prudence et de discrétion ; et nous le disons les premiers, une restauration peut être plus désastreuse pour un monument que les ravages des siècles et les fureurs populaires ! Car le temps et les révolutions détruisent, mais n'ajoutent rien. Au contraire, une restauration peut, en ajoutant de nouvelles formes, faire disparaître une foule de vestiges, dont la rareté et l'état de vétusté augmentent l'intérêt (...). Il faut non seulement que l'artiste s'attache à soutenir, consolider et conserver ; mais encore, il doit faire tous les efforts pour rendre à l'édifice, par des restaurations prudentes, la richesse et l'éclat dont il a été dépouillé.* »

Ce texte n'est pas écrit par un auteur contemporain. Il est de la main de Jean-Baptiste Antoine Lassus et de Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc, les deux architectes chargés en 1842 de la restauration de Notre-

Dame par le Comité historique des Arts et Monuments. La prudence de Viollet-le-Duc s'explique par l'état de l'édifice à l'époque, pillé par les émeutiers des « Trois Glorieuses », le 29 juillet 1830 et laissé dans un tel état de délabrement que la municipalité songe à le raser.

Emblème de l'Hexagone, sa restauration est désormais une course nationale

Aujourd'hui, c'est un tout autre défi que représente la reconstruction de Notre-Dame, partiellement détruite par un gigantesque incendie qui a bouleversé les Français, la France et le monde il y a tout juste quelques semaines.

Une cause nationale

Édifice emblématique de l'Hexagone, sa restauration est désormais une cause nationale. Dans un premier élan, Emmanuel Macron a

fixé une date butoir pour sa remise en état : 2024. Pour encadrer le déroulement des opérations, le gouvernement a initié un projet de loi qui a donné lieu à quelques polémiques, concentrées sur deux sujets : la dérogation à un certain nombre de règles d'urbanisme, d'appels d'offre ou environnementales pour accélérer les travaux ; et la question de la restauration à l'identique.

Le Sénat a sérieusement corrigé le texte voté par les députés sur ces deux points, excluant toute dérogation et précisant que « *la restauration devra être fidèle au dernier état visuel connu du monument avant le sinistre, incluant la flèche* », mais n'écartant pas le fait de recourir à des matériaux et techniques différents. Et pour souligner le caractère hors norme de cette restauration, la loi autorise le gouvernement à créer par ordonnance un établissement public qui prendra en charge le chantier. On sait déjà qu'il sera dirigé par le général Jean-Louis Georgelin, ancien chef d'État-major des Armées.

LES NOMBREUSES VIES DE NOTRE-DAME

1163

NAISSANCE

La construction de Notre-Dame de Paris, commencée sous l'impulsion de l'évêque Maurice de Sully, s'étend sur plus de deux siècles. Longtemps la plus haute construction de la ville, elle est d'emblée l'un des monuments les plus emblématiques de Paris.

1698



TRANSFORMATION

La première transformation a lieu sous le règne de Louis XIV, qui réaménage le chœur et fait installer un nouvel ensemble statuaire dans lequel il figure avec son père.

1756



ILLUMINATION

Les vitraux des XII^e et XIII^e siècles sont remplacés par des vitres en verre blanc, tandis que les murs sont badigeonnés à la chaux pour rendre l'édifice plus lumineux.

1786



DESTRUCTIONS

La statue géante de Saint-Christophe, dressée sous la tribune de l'orgue, est détruite. Mais les destructions seront beaucoup plus nombreuses durant la Révolution française.

Lorsque ce cadre sera définitivement stabilisé, restera l'essentiel : mobiliser le secteur de la Construction autour d'un chantier complexe. La restauration de bâtiments, édifices ou monuments historiques n'est pas un sujet neuf pour la profession, notamment au travers du Groupement des entreprises de restauration de monuments historiques (GMH), qui réunit environ 200 membres et dont l'activité représente 600 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel.

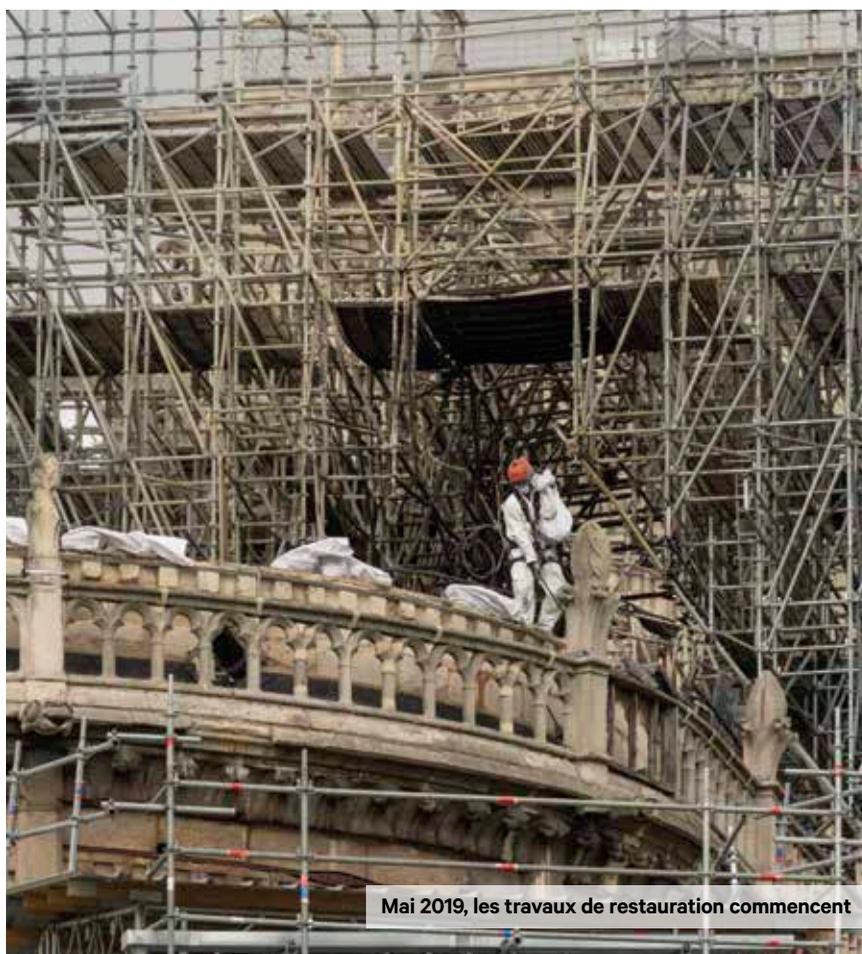
Ce marché se compose de plus de 40 000 bâtiments classés ou inscrits par le ministère de la Culture, dont un petit tiers d'églises.

(Suite p. 24)

LE CHIFFRE

60 à 150 ouvriers

sont déjà mobilisés pour évacuer les débris et stabiliser la structure de l'édifice.



Mai 2019, les travaux de restauration commencent

1794

DÉPRESSION

Vol du Trésor, mobilier saccagé, flèche abattue, statues décapitées et détruites : Notre-Dame devient un entrepôt des vins puis on projette de la transformer en carrière de pierres de construction. Elle est sauvée in extremis par la chute de Robespierre.

1831



RENAISSANCE

La parution du roman de Victor Hugo ravive l'intérêt pour le monument, dont la restauration va être favorisée par l'activisme de Prosper Mérimée, défenseur du patrimoine du Moyen Âge.

1859

RESTAURATION

Parfois controversée, la gigantesque restauration menée sous la direction de l'architecte Viollet-le-Duc incorpore des éléments et des motifs inédits. Le style n'est plus d'une uniformité totale et va désormais du gothique primitif au gothique rayonnant.

2019



STABILISATION

Depuis l'incendie du 15 avril, les ouvriers stabilisent la structure de la cathédrale et vont entamer le démontage de l'échafaudage qui entourait la flèche.



Le chantier le plus important sera celui de la reconstruction de la charpente

(Suite de la p. 23)

Les entreprises qui interviennent dans ce genre de chantiers sont souvent des PME, mais les grands groupes du BTP y sont aussi présents par l'intermédiaire de VINCI Construction, via Socra, qui a été chargée de restaurer les statues de la flèche de Notre-Dame et qui a restauré l'ensemble de la statuaire de la

Cathédrale Saint-André, à Bordeaux.

Le choix des entreprises dépendra naturellement du style de restauration choisi. Le chantier le plus important sera celui de la reconstruction de la charpente, du toit et de la flèche de la cathédrale, pour laquelle plusieurs options seront probablement en concurrence.

Pour Cédric Trentesaux, architecte

du patrimoine qui a réalisé en 2014 un relevé de la charpente, « le principe de la reconstruire à l'identique est une vue de l'esprit. Cette charpente a totalement brûlé et par conséquent, il faudra repartir de rien. Notre-Dame est un objet complexe dont la richesse repose sur cette superposition de différentes interventions. » Il ajoute : « Que la

Le choix des entreprises dépendra du style de restauration choisi

charpente médiévale soit reconstituée ou qu'une nouvelle flèche soit érigée avec des imprimantes 3D, ce chantier devra être exemplaire. Il est une occasion unique de présenter au public un chantier-école des différents corps de métier du bâtiment. »

Le rôle central des apprentis

L'un des enjeux majeurs pour réussir cette restauration dans le délai imparti consistera à rassembler les talents nécessaires mais aussi à en former (Suite p. 26)

LE MONDE DE LA CONSTRUCTION SE MOBILISE

Tous les grands acteurs de la Construction ont affiché dans les jours qui ont suivi le sinistre, leur désir de se mobiliser pour la reconstruction de Notre-Dame. VINCI Construction a proposé un « mécénat de compétences » regroupant tous les acteurs de la profession, et a décidé de participer à la souscription nationale en proposant à ses salariés de contribuer à l'effort collectif.

Même mobilisation chez Bouygues Construction avec, en sus, un engagement personnel de Martin et Olivier Bouygues de contribuer à hauteur de 10 millions d'euros au chantier de reconstruction, via leur holding personnelle. Le groupe Saint-Gobain propose quant à lui de mettre à disposition du chantier ses technologies en matière de matériaux et notamment de verre,

s'agissant du remplacement des vitraux détruits ou endommagés. Le groupe Altrad, spécialiste mondial des échafaudages, accompagnera le chantier de son expertise et de ses technologies. Loxam, loueur de matériel pour la construction, apportera une contribution matérielle équivalente à 10 millions d'euros sur cinq ans. Arcelor-Mittal offrira les quantités d'acier nécessaires à la consolidation et à la reconstruction du bâtiment et mettra ses compétences à disposition des autorités en charge des travaux. Sans oublier les 110 000 propriétaires forestiers privés, regroupés au sein des Coopératives forestières françaises, qui ont décidé d'offrir les chênes de leurs forêts pour la reconstruction de la charpente. À moins que d'autres matériaux comme l'acier ou le béton ne soient préférés à celui d'origine. ■

LE CHANTIER DE LA RENAISSANCE



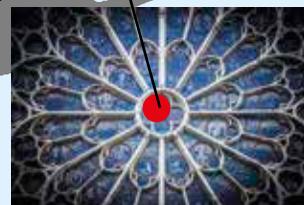
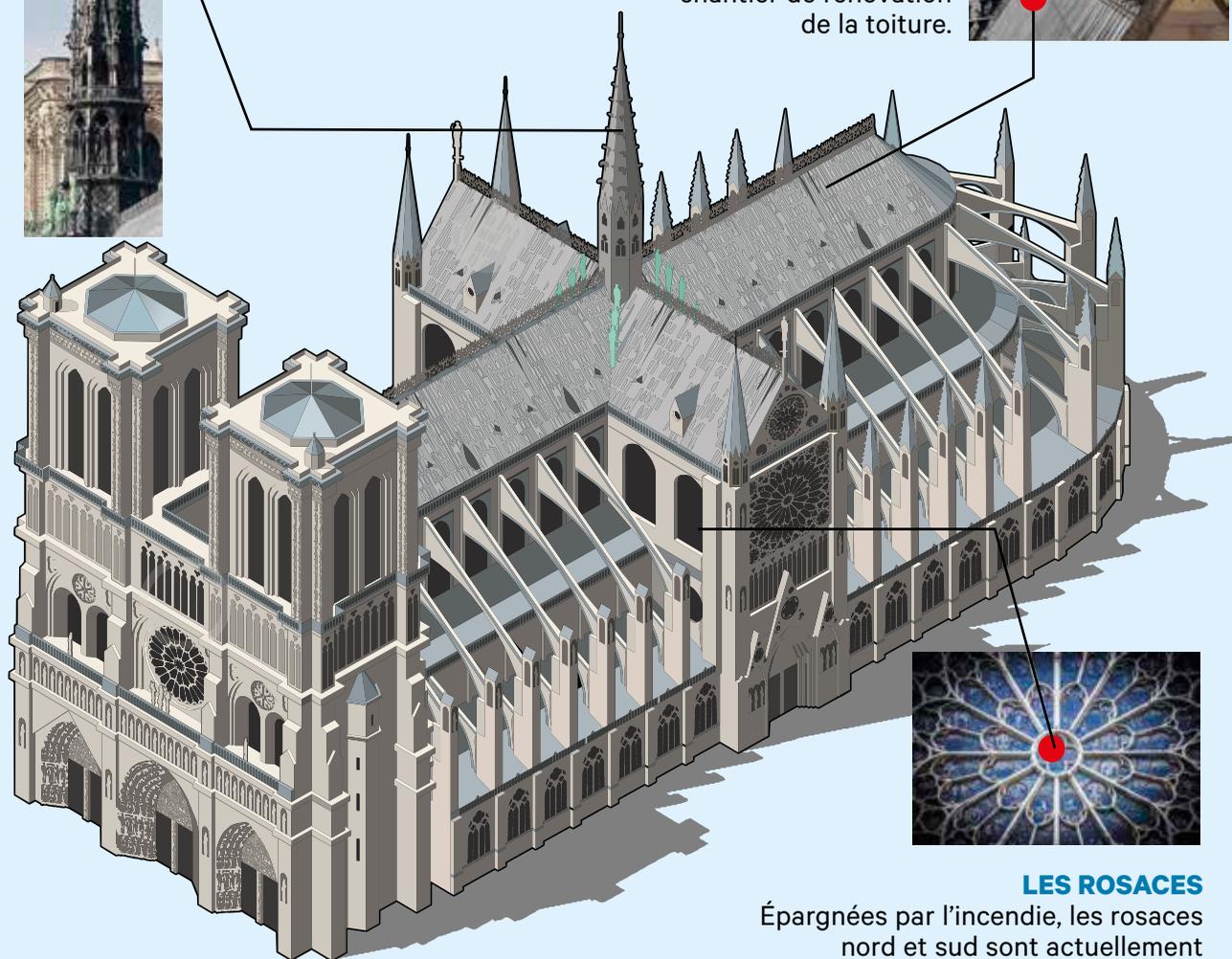
LA FLÈCHE

Faut-il ou non reconstruire à l'identique la flèche de Viollet-le-Duc ? La question devra être tranchée lors d'un concours international d'architectes que le gouvernement organisera dans les mois à venir.



LA TOITURE

Le 14 juin, le ministre de la Culture, Franck Riester, a prévenu : « La voûte peut toujours s'écrouler ». La sécurisation de la voûte, ravagée par les flammes, est un préalable à l'immense chantier de rénovation de la toiture.



LES ROSACES

Épargnées par l'incendie, les rosaces nord et sud sont actuellement protégées par un filet, en attendant leur état des lieux.



LE CHIFFRE

82 MILLIONS

d'euros de dons avaient été effectivement versés à la mi-juin (sur 850 millions de promesses).

(Suite de la p. 24)

de nouveaux. Or le risque de manque de main-d'œuvre compétente est réel. Pour le secrétaire général des Compagnons du devoir, Jean-Claude Bellanger, il serait nécessaire de recruter en apprentissage d'ici à septembre prochain 100 tailleurs de pierre, 150 charpentiers et 200 couvreurs, alors que ces métiers manuels sont encore peu valorisés auprès des jeunes.

Le réseau du CCCA-BTP s'est d'ores et déjà mobilisé en répondant à la proposition d'Emmanuel Macron de créer un grand mouvement de création de centres d'apprentis, avec l'opération « Chantiers de France ». Le réseau d'apprentissage du BTP s'est engagé à faire de la reconstruction de Notre-Dame un chantier-école avec le développement des actions de formation en situation de travail (AFEST). Pour le CCCA-BTP, ce chantier est l'occasion unique de revaloriser les métiers du BTP et d'afficher la fierté d'appartenance des professionnels à un secteur innovant et créatif.

Pour l'heure, ces travaux évalués à 700 millions d'euros sont encore en phase de préparation, notamment avec la consolidation et la sécurisation du site, pour lequel une première tranche de 10 à 13 millions d'euros d'investissements a été engagée. Sur les 850 millions de promesses de dons déjà enregistrés, un peu plus de 82 millions avaient été réellement versés, à la mi-juin, auprès des organismes choisis par l'État. ■

VIEILLES PIERRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES



Notre-Dame de Paris, intégralement reconstituée dans le jeu vidéo *Assassin's Creed Unity*

© UBISOFT

Robots, drones, imagerie 3D, intelligence artificielle, Big Data... La reconstruction de Notre-Dame va mettre en œuvre les technologies les plus actuelles dans un mariage improbable entre vieilles pierres et numérique. Les travaux seront probablement facilités par la très bonne connaissance accumulée ces dernières années de la structure même de Notre-Dame, cartographiée et numérisée jusqu'aux moindres détails par plusieurs équipes de chercheurs, en France, en Allemagne ou aux États-Unis. Toutes ont proposé de mettre leurs relevés à la disposition des architectes.

Cette modélisation, dont celle effectuée notamment par une équipe du Vassar College de New York, pourrait permettre de recréer à l'identique une partie de la voute qui s'est effondrée à la suite de l'incendie. Enfin, il est une autre représentation virtuelle de Notre-Dame de Paris que les amateurs de jeux vidéo connaissent bien : celle qui sert de décor au jeu *Assassin's Creed Unity*, développé par la société française Ubisoft, et qui permet au joueur de grimper à mains nues sur les tours, de parcourir les toits et de se hisser jusqu'au sommet de la flèche. Une façon comme une autre d'immortaliser un édifice unique tout en le faisant vivre dans un univers virtuel. ■

L'AVIS DE JEAN-MARC LAPORTE

« Nous disposons des compétences pour reconstruire la cathédrale à l'identique »

Les Cahiers du BTP : Quelle est votre réaction après les annonces du gouvernement concernant la reconstruction de Notre-Dame de Paris ?

Jean-Marc Laporte : Pour l'heure, nous ne disposons d'aucun élément de l'enquête sur l'état de la structure, suite à l'incendie. Il est donc prématuré de se fixer une durée. Le plus urgent, à ce stade, est d'identifier avec précision les zones dangereuses situées au-dessus et en-dessous de la voûte qui a brûlé, afin de prévenir tout risque sur le site. Les experts vont devoir effectuer des sondages sur les structures en pierre pour évaluer l'étendue des dégâts et tester le niveau d'instabilité des parties de la voûte qui ne se sont pas effondrées. Dans ces conditions, s'accorder un délai de cinq ans me semble sans fondement au vu de la complexité du chantier qui s'annonce.

« Il faut rendre hommage au travail de nos anciens, les Compagnons charpentiers des Devoirs »

Quelle serait la meilleure approche pour ce chantier d'exception ?

L'approche technique du chantier doit être déterminée, en fonction des conclusions des experts, sur le besoin de restaurer ou non certains pans de la structure en pierre de l'édifice. C'est pourquoi les experts doivent reprendre la main dans le débat, en



JEAN-MARC LAPORTE
Ancien Président de la Société
des Compagnons du Tour de France

imposant ce temps nécessaire à la réflexion. Se réunir autour d'une table, pour discuter des technologies les mieux adaptées en fonction de l'état de l'édifice, permettrait certainement de parvenir à un consensus et de réaliser les travaux dans les règles.

En tant que charpentier bois, je suis favorable à une reconstruction à l'identique pour respecter l'esprit de Notre-Dame et rendre hommage au travail de nos anciens les Compagnons charpentiers des Devoirs. La flèche de l'architecte Viollet-le-Duc, par exemple, a été réalisée par des charpentiers du

Devoir de Liberté. Une question se pose pour la couverture en plomb, dont le poids est évalué à 200 tonnes. Cette partie de l'édifice pourrait être revue si cette masse n'est plus supportable par la structure en pierre.

Êtes-vous favorable à la création d'un chantier-école sur site ?

Tout dépendra des technologies retenues pour la reconstruction de l'édifice. Un chantier-école sur un site est mené, par principe, par un centre de formation en accord avec la collectivité propriétaire du site à réhabiliter, pour ne pas rentrer en concurrence avec un acteur privé. Seuls les apprentis travaillant pour des entreprises missionnées sur le chantier pourront travailler sur ce site.

Que signifie pour vous l'excellence de la technicité des savoir-faire ?

Aujourd'hui, nous disposons de toutes les compétences nécessaires pour reconstruire la cathédrale à l'identique. Pour servir un monument comme Notre-Dame, il nous faut respecter le travail des anciens. Nous ne sommes avant tout que des passeurs pour transmettre ces savoir-faire et donner aux jeunes générations l'envie d'apprendre.

Au-delà de nos valeurs ancrées dans la qualité du travail, la solidarité et la fraternité, les maîtres mots des Compagnons des Devoirs sont : « *Ne pas se servir, ne pas asservir mais servir* ». Il nous faut garder cet esprit d'engagement pour attirer les jeunes dans nos métiers. Le chantier de Notre-Dame en est un magnifique symbole. ■

Trouver sa voie, une aventure personnelle

Le romancier Laurent Gounelle et le psychologue clinicien Marc Ferrero échangent sur la meilleure façon de transformer sa vie professionnelle tout en lui donnant du sens.

Les Cahiers du BTP :
Que signifie selon vous le concept de « trouver sa voie » et donner du sens à sa vie professionnelle ?

Laurent Gounelle : Trouver sa voie pour s'épanouir professionnellement passe forcément par la connaissance de soi, comme l'y invite le fameux adage inscrit sur la façade du Temple de Delphes : « Connais-toi toi-même ». Se connaître, comprendre sa personnalité, ses valeurs et ce qui nous motive permettent en effet de découvrir ses aspirations profondes, ses envies véritables au-delà du chemin tracé quand on était jeune, parfois sous l'influence de ses parents.

Pour ma part, après cinq ans d'études supérieures dans la finance, j'ai très vite réalisé que je m'étais trompé de voie. Je dois admettre avec le recul que ce choix professionnel relevait davantage d'une motivation inconsciente liée à ma timidité : je préférais à l'époque être peu en relation avec les gens. Mais que faire lorsqu'on ne sait pas réellement qui on est ? À l'âge de 28 ans, j'ai été contraint de réagir lorsque j'ai été licencié. Cette période de ma vie a été très difficile mais il a fallu que je touche le fond, que je perde toute image valorisante de moi-même aux yeux des autres pour m'en sentir libéré et faire ce que j'avais véritablement envie de faire, en écoutant mon cœur.

Marc Ferrero : Donner du sens à sa vie ne se décrète pas. Aujourd'hui, plus personne ou presque ne va exercer le même métier pendant quarante ans. Avec le développement des nouvelles technologies, le travail requiert une mise à jour continue des acquis. Malheureusement, nous n'avons pas été préparés à ces changements. Il est important de se construire à la fois dans la réalisation de ses désirs inconscients et de ses validations sociales.

Le rôle des parents et des enseignants est de transmettre aux enfants les valeurs qui leur permettront de s'adapter et de conceptualiser leur avenir pour donner du sens aux choix qu'ils seront amenés à faire dans leur vie professionnelle. À l'école, encore 20 à 25 % des élèves arrivent en 6^e sans savoir lire ni écrire correctement. Ce handicap les pousse vers des tâches d'exécution dans leur vie active. Comme le souligne le professeur en sciences de l'éducation Philippe Meirieu, une fois entrées dans la vie professionnelle, certaines personnes comprennent sans travailler et d'autres travaillent sans comprendre. Il est donc essentiel de prendre le temps de s'interroger sur les moteurs psychiques qui nous poussent vers une voie plutôt qu'une autre.

Dans un système qui encourage la mobilité et l'adaptabilité, est-il possible de trouver un équilibre ?

LG : La vie, par essence, n'est que mouvement et transformation. Dans ce contexte, cet ancrage dans la vie professionnelle passe



En l'espace de dix ans, Laurent Gounelle est devenu l'un des romanciers français les plus lus au monde. *L'homme qui voulait être heureux* (éd. Anne Carrière, 2008), a été traduit en 35 langues. Son dernier roman, *Je te promets la liberté* (Calmann-Lévy, 2018) est également un succès.



et professionnelle

nécessairement par l'affirmation des valeurs qui nous animent. Que ce soit dans mon métier d'écrivain ou dans le précédent comme formateur, mes valeurs fondatrices s'inscrivent dans le partage et la transmission. Si demain, je dois évoluer dans ma vie professionnelle, je retrouverai un emploi qui conjugue ces valeurs. Si vous laissez une entreprise vous demander de mener des actions contraires à vos valeurs, cela nuit à votre épanouissement et même à votre équilibre : le simple fait d'accepter peut devenir source de mal-être. L'important est donc de se recentrer sur soi pour connaître ses valeurs et ses envies véritables.

MF : « *Il meurt lentement celui qui ne change pas de cap lorsqu'il est malheureux au travail.* » Cette phrase d'un poème de Pablo Neruda en dit long sur cette notion, de donner du sens à sa vie professionnelle. Il a fallu attendre les années 1980 avec le développement de la qualité de vie au travail [QVT] pour introduire cette notion d'épanouissement. Pourtant, encore aujourd'hui, de nombreux salariés ne conceptualisent pas leur travail par désintérêt ou parce qu'ils ne savent pas de quoi sera fait demain.

Nous sommes loin du temps où l'entreprise s'occupait du salarié du berceau au tombeau. Aujourd'hui, ces notions d'attachement et de reconnaissance par le travail ont disparu pour faire place à l'individualisme qui favorise l'immaturité, incite au repli sur soi et à surinvestir sa vie privée. Or, il faut sortir de sa zone de confort pour pouvoir grandir et se construire. La connaissance de ses attentes et l'estime de soi permettent d'acquérir cette lucidité pour trouver le bon équilibre.



« La connaissance de ses attentes et l'estime de soi permettent d'acquérir cette lucidité pour trouver le bon équilibre »

MARC FERRERO

Psychologue clinicien.

Marc Ferrero a enseigné la psychologie à l'Université de Lyon. Ancien directeur d'un établissement médico-social, il a publié aux côtés de Jean-Marie Besse *L'enfant et ses complexes* (Ed. Mardaga, 1995)

La peur de l'échec est de plus en plus marquée chez les salariés. Quels sont les dangers ?

LG : L'échec est mal vécu en France. A contrario, aux États-Unis, échouer fait partie de l'apprentissage pour se perfectionner. Pour moi, l'échec vécu tôt dans ma carrière a été salutaire puisqu'il m'a incité à changer de vie professionnelle. Le pire aurait été de continuer dans cette voie qui m'était pénible. Et puis, l'échec fait partie de la vie. S'abstenir d'expérimenter par peur d'échouer, c'est s'abstenir de vivre.

MF : Dans la société actuelle, la peur de l'échec touche désormais toutes les couches de la population. L'échec est considéré comme un handicap alors qu'il représente une expérience précieuse qui nous permet de nous interroger sur nos choix pour en tirer les

bons enseignements. Explorer, accompagner ou se faire aider ont été pour moi des facteurs déterminants dans mes choix de carrière professionnelle. Ils ont donné du sens à ma vie et m'ont orienté vers la psychologie. Dans la vie professionnelle, il est important de se distancier de ses affects. ■

À LIRE



Dans son sixième roman, Laurent Gounelle mélange les ingrédients qui font son succès : l'épanouissement personnel, la recherche de soi et la quête de liberté, à travers le personnage de Sybille Shirdoon.

Je te promets la liberté
(Calmann-Lévy, 2018)



Quand l'Union européenne soutient le BTP

Parmi les programmes économiques européens, le Fonds social européen participe notamment à la formation des salariés de la Construction.



A lors que l'Union Européenne (UE) est en train d'aborder une nouvelle législature et va se doter d'un nouvel exécutif, les débats sur ce qu'elle apporte réellement aux citoyens européens ne faiblissent pas. Il est un sujet, en tout cas, sur lequel l'Union apporte un soutien concret : celui de l'accompagnement des travailleurs européens face aux transformations du monde du travail.

La FSE fait en sorte que les salariés européens soient soutenus dans leur parcours professionnel

C'est la mission du Fonds social européen (FSE), qui, sur la période 2014-2020, a dégagé une enveloppe totale de 6 milliards d'euros en France,

dont 310 millions dédiés à l'initiative pour l'emploi des jeunes. Le FSE intervient dans plus d'une trentaine de programmes dont l'objectif est d'accompagner vers l'emploi les inactifs et les sans-emplois, de favoriser les mobilités professionnelles, d'anticiper les mutations technologiques, de sécuriser les parcours professionnels, de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'inclusion.

La formation en Europe

L'un des thèmes de réflexion prioritaire du FSE est de faire en sorte que les salariés des pays membres de l'Union européenne soient assurés d'un soutien, dans l'acquisition de compétences, tout au long de leur vie professionnelle. Même si le taux d'emploi de la population active au sein de l'UE est relativement élevé (73,2 % en 2018, soit 239,3 millions de travailleurs entre 20 et 64 ans), les évolutions technologiques sont telles que le risque

d'éviction de l'emploi faute d'une formation adéquate est toujours présent.

L'industrie du BTP est particulièrement concernée par l'irruption de réglementations et de technologies nouvelles dans l'acte de construire, mais aussi dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments, de la mise en œuvre de nouveaux matériaux ou du recyclage des déchets, ou des nouveaux outils numériques comme le BIM.

Soutenir 600 salariés du BTP

En France, le FSE participe ainsi à un vaste programme de formation à la transition numérique et écologique de 600 salariés du BTP de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Menée en coopération avec l'Opérateur de compétences (OPCO) dans la région, cette initiative permet aux entreprises un co-financement de leur effort de formation à hauteur de 50 % par le FSE.

Un certain nombre de publics prioritaires ont été ciblés par le FSE : les salariés de niveau inférieur au bac, les femmes, les salariés de plus de 64 ans, les salariés en CDD, les salariés handicapés et les salariés des TPE/PME. Ce programme est une aubaine pour le tissu économique et social de la région Auvergne-Rhône-Alpes. ■

QU'EST CE QUE LE FSE ?

Le Fonds social européen est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion sociale, économique et territoriale. Créé en 1957 par le Traité de Rome, il est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il aura bénéficié d'une enveloppe de 80 milliards d'euros, dont 6 pour la France, entre 2014 et 2020.



Vers une reconnaissance des aidants familiaux

Face au vieillissement de la population, l'exécutif doit prendre en 2020 des mesures en faveur des aidants familiaux.

Le président de la République l'a annoncé fin avril, lors de sa conférence de presse : « Il faudra leur construire des droits ». Des droits synonymes de « reconnaissance » pour les personnes en charge d'un proche âgé, malade ou en situation de dépendance. Elles sont 11 millions aujourd'hui en France et seront 17 millions en 2020. On les appelle les « aidants familiaux » et « les proches aidants ». Et parmi elles, une bonne moitié exerce en parallèle une activité professionnelle.

Le Parlement vient d'adopter une proposition de loi en faveur des proches aidants

« Être aidant, c'est encore trop souvent au détriment de leur santé, de leur confort ou de leur sommeil, au détriment de leur carrière, leur vie de couple, leur vie de famille », résume Christophe Roth, délégué national santé au travail et handicap à la CFE-CGC. Les grands groupes, constatent effectivement des problèmes d'absentéisme (59 %), d'organisation du travail (50 %) et de démotivation (48 %).

Ce constat révélé par une enquête Malakoff Médéric en 2017 est d'autant plus préoccupant avec le vieillissement de la population : les salariés aidants pourraient représenter un quart du total des salariés en 2030. Aujourd'hui, le manque à gagner par salarié aidant s'élèverait à 1 600 euros en moyenne, alerte le Medef, soit au

total une facture de 6 milliards d'euros pour les entreprises françaises.

Un congé rémunéré

Si les aidants salariés bénéficient d'un « congé du proche aidant » depuis 2017, qui leur permet de transformer ce congé en période d'activité à temps partiel pour prendre soin d'un proche, le dispositif, en l'état, prévoit un congé sans solde d'une durée maximum de 3 mois et renouvelable qu'une fois. « Actuellement, personne ne peut prendre ce congé, car quand on s'occupe d'un proche fragilisé, ça a un coût », souligne Claudie Kulak, présidente du collectif associatif Je t'Aide et fondatrice de la Compagnie des Aidants, qui réclame un congé rémunéré.

De fait, quelque 4,3 millions d'aidants ne bénéficient d'aucune aide matérielle ou financière pour s'occuper d'un proche. Encore aujourd'hui, un dossier Allocation personnalisée d'autonomie (APA) nécessite,

en moyenne, 4 à 6 mois pour être instruit.

« Qui prend le relais et assure l'intérim ?, s'insurge Christophe Roth. Les aides d'urgence ? Elles ne suffisent jamais, nous le savons tous. » Pour leur apporter conseil et soutien, la CFE-CGC propose d'ailleurs depuis novembre dernier un « Guide des aidants familiaux ».

Des avancées législatives

« Favorable » à l'instauration d'un congé rémunéré pour les aidants, sous forme d'une « rémunération et/ou des droits contributifs » à la retraite, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités, s'est engagée à prendre des mesures en 2019 « pour une application dès janvier 2020 ». Le Parlement vient ainsi d'adopter une proposition de loi visant à « favoriser la reconnaissance des proches aidants ». ■

LA CARTE PRO BTP

En partenariat avec l'Association Française des AIDANTS, PRO BTP a créé la « carte d'urgence de l'aidant » www.aidants.fr



Les incidences sociales de la loi PACTE

Meilleur partage de la valeur, représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance... La loi contient (aussi) quelques dispositions en faveur des salariés.



Patrice Adam
Professeur
à l'Université
de Lorraine

Si la loi du 22 mai 2019, relative à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), ce texte fleuve de 221 articles, se donne pour principale ambition de "libérer" l'entreprise des "carcans" qui l'étouffaient, elle contient également quelques "dispositions sociales".

Ces dispositions sont destinées à rendre l'entreprise plus « juste ». La promesse était alléchante, mais le résultat reste décevant. Pour « simplifier la croissance de nos entreprises », la loi PACTE modifie d'abord les règles relatives à certains seuils sociaux. Dans une étude publiée en 2018, pas moins de 88 seuils en droit du travail étaient dénombrés. Selon le gouvernement, ces seuils créaient « un environnement juridique peu lisible, complexe et source d'anxiété pour le chef d'entreprise ».

Mieux partager la valeur

La loi harmonise donc les modalités de décompte des effectifs de salariés, modifie les niveaux de seuils sociaux existants, ainsi que la durée de prise en compte pour en apprécier le fran-



Bruno Le Maire, ministre de l'Économie

chissement. Désormais, le dépassement à la hausse d'un seuil d'effectif salarié sera pris en compte lorsque ce seuil aura été atteint ou dépassé pendant 5 années civiles consécutives. Reste que la mesure la plus médiatique du dispositif législatif concerne sans aucune doute l'obligation d'établir un règlement intérieur. Le seuil de 20 salariés est ainsi relevé à 50 salariés.

D'autres mesures ont pour but de « mieux partager la valeur ». C'est ici que l'idée de "justice sociale" trouve sa principale incarnation. On trouve dans la loi PACTE nombre de règles destinées à favoriser le développement de l'épargne salariale, sous toutes ses formes. Les branches doivent ainsi négocier avant le 31

décembre 2020 un dispositif d'intéressement, de participation ou de plan d'épargne salariale pour permettre aux entreprises couvertes d'appliquer directement l'accord conclu.

Certaines mesures de la loi ont pour but de « mieux partager la valeur »

À défaut d'initiative de la partie patronale d'ici le 31 décembre 2019, la négociation s'engagera dans les quinze jours suivant la demande d'une organisation de salariés représentative dans la branche. Le régime



mis en place devra être adapté aux spécificités des entreprises employant moins de 50 salariés au sein de la branche.

L'intérêt social de l'entreprise

D'autres dispositions méritent également notre attention. La représentation des salariés dans les conseils d'administration ou de surveillance se voit ainsi améliorée grâce à un accroissement global du nombre de représentants, à un renforcement de la formation de ces derniers et à l'interdiction de toute discrimination dans la procédure de nomination à des fonctions exécutives.

Par ailleurs, en lieu et place de l'avis écrit et des réponses écrites successives, un « dialogue direct »

VOS QUESTIONS

J'ai refusé le renouvellement de mon CDD.

Ai-je tout de même droit aux allocations de chômage ?

Dans ce cas, vous serez tout de même considéré comme ayant été involontairement privé d'emploi (peu importe par ailleurs la raison de votre refus) et **vous aurez donc bien droit à vos allocations de chômage** (Soc. 16 janv. 2019).

Je suis défenseur syndical. Mon employeur a rompu la période d'essai sans solliciter l'autorisation de l'inspecteur du travail. En avait-il le droit ?

Il en avait le droit, sauf si vous pouvez prouver que vous l'aviez informé, avant la date de l'envoi de la lettre de rupture, de votre qualité de défenseur syndical (Soc. 16 janv. 2019).

Un salarié mis à disposition dans une entreprise peut-il y être éligible au CSE ?

Non. Les salariés mis à disposition peuvent être électeurs au sein de l'entreprise utilisatrice s'ils remplissent les conditions prévues par la loi, mais n'y sont en aucun cas éligibles (C. trav., art. L. 2314-23) !

Je démissionne... Vais-je avoir droit au chômage grâce à la loi du 5 septembre 2018 ?

Pas nécessairement. Il vous faudra respecter des conditions drastiques. Ainsi, outre une durée d'affiliation suffisante, votre démission devra être motivée par un projet de reconversion professionnelle nécessitant le suivi d'une formation ou se traduisant par un projet de création ou de reprise d'entreprise. Ce projet devra présenter un caractère réel et sérieux attesté par une commission paritaire interprofessionnelle régionale (C. trav. art. L. 5422-1 et s.). La mise en œuvre effective du dispositif suppose encore l'adaptation d'un décret d'application. Il est donc urgent d'attendre...

est institué entre le Comité social et économique (CSE) et le conseil d'administration sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

Mais au-delà de ces nouvelles règles techniques, c'est peut-être ailleurs que l'apport de la loi nouvelle est le plus important. En effet, l'article 1833 du Code civil est modifié et prévoit désormais que « *la société*

est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».

On peut y voir une formule creuse et un outil de marketing politique. Mais, il est possible aussi d'y d'imaginer un instrument de transformation juridique et politique de l'entreprise et de sa place dans la société. ■



La Saline d'Arc-et-Senans, ou les utopies de Monsieur Ledoux

Édifiée sous le règne de Louis XV, la Saline Royale d'Arc-et-Senans restera le chef-d'œuvre de Claude-Nicolas Ledoux, un architecte visionnaire.

En toute logique, le nom de Claude-Nicolas Ledoux, né en 1736 dans un bourg de la Marne, n'aurait pas dû parvenir jusqu'à nous. Non que l'homme manquât de talent, bien au contraire. Il fut un architecte prolifique, amoureux du style palladien et de son créateur, Andrea Palladio, architecte de la Renaissance dont il reprit les codes dans les châteaux et hôtels particuliers qu'on lui donnait à construire. Malheureusement, presque aucune de ses réalisations n'a survécu au temps : ni le château de Mauperthuis en Seine-et-Marne, pour la famille Montesquiou, ni l'Hôtel du président Hocquart à Paris, ni l'Hôtel de Montmorency, ni l'Hôtel d'Uzès, propriété du duc du même nom.

Heureusement, le « grand œuvre » de Claude-Nicolas Ledoux est parvenu jusqu'à nous. Il s'agit de la Saline Royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs. Déployer de tels trésors d'audace et d'imagination pour ce qui n'était, après tout, qu'une usine à produire du sel peut sembler excessif ou absurde. Mais c'est parfois ce qui se produit lorsque les nécessités du temps donnent l'occasion à un créateur d'exprimer ses rêves utopistes.

Le sel, un enjeu européen

Au XVIII^e siècle, le royaume de France a besoin de sel. C'est un produit essentiel à la conservation des aliments et l'Europe en consomme abondamment. Comme les moyens de transport manquent pour acheminer le sel marin vers les grandes villes du conti-

nent, on exploite les gisements de sel gemme, dont le sous-sol de Franche-Comté est riche. Mais l'exploitation en est artisanale et dispersée entre de multiples puits dont on extrait le sel par ébullition dans des chaudières chauffées au bois.

Au XVIII^e siècle, le royaume de France a besoin de sel et la saline d'Arc-et-Senans va répondre à cette attente

Claude-Nicolas Ledoux, fils d'un marchand champenois, a commencé modestement, étudiant d'abord les littératures anciennes puis la gravure, avant de découvrir l'architecture auprès de Jacques-François Blondel,



l'un des plus grands professeurs du XVIII^e siècle, membre de l'Académie royale d'architecture et de la « Société des gens de lettres » qui, sous la direction de Diderot et d'Alembert, a entrepris la rédaction de l'Encyclopédie.

Le jeune Ledoux met d'abord ses talents au service des familles fortunées pour lesquelles il bâtit châteaux et hôtels, dans un style en rupture avec l'époque, plein de pilastres, de colonnades et de péristyles ioniques.

Un site stratégique

En 1771, Louis XV nomme Claude-Nicolas Ledoux Commissaire aux salines de Lorraine et de Franche-Comté et, avant même d'en recevoir commande, l'homme planche sur un premier projet de saline en laissant libre cours à son imagination. Il voit grand et accouche d'un projet ambitieux, en rupture avec les constructions de son temps et basé sur une logique géométrique implacable avec une vaste cour centrale autour de laquelle des bâtiments épars sont reliés par des portiques et des galeries. Cette première esquisse est refusée, d'autant qu'elle n'est reliée à aucun lieu précis.

Ce n'est qu'en 1773 que le roi décide de faire construire une saline entre les villages d'Arc et de Senans, à proximité de la forêt royale de Chauvigney (Doubs). L'endroit est idéal pour commercialiser le sel dans toute l'Europe, en communication avec la Méditerranée par le canal de Dole et avec la mer du Nord et le port d'Anvers par le Rhin. Ledoux retravaille son projet qui est validé par Louis XV en avril 1774, quelques jours avant sa mort. La première pierre est posée un an plus tard et les travaux se poursuivent jusqu'en 1779.

Aujourd'hui entièrement restaurée, la Saline est inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco

Cet ensemble de construction restera comme le chef d'œuvre de Ledoux. L'entrée est ornée d'un péristyle ionique aux proportions massives. Elle donne sur un vaste espace semi-circulaire entouré de dix bâtiments qui abritent les ateliers d'extraction du sel, la forge, la tonnel-

lerie, les bâtiments d'habitation pour les ouvriers et, au centre, le pavillon du directeur, vaste bâtisse ornée de colonnades. En construisant la saline, Ledoux souhaitait édifier une sorte de cité idéale, lieu de concorde et de travail en commun. Réussite architecturale, l'opération est moins convaincante sur le plan commercial.

La saline ne donnera son plein rendement que jusqu'en 1840, lorsque le marché du sel se libéralise et que la concurrence du sel marin devient de plus en plus vive grâce au développement du chemin de fer. La saline cesse ses opérations en 1895 et les bâtiments entrent dans une longue phase de dégradation.

Aujourd'hui entièrement restaurée, la Saline est inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco. Exploitée par un Établissement public de coopération culturelle (EPCC), elle est largement ouverte au public et abrite le musée Ledoux et le musée du Sel. Elle accueille également de nombreuses expositions et manifestations culturelles et permet ainsi aux visiteurs d'admirer l'une des plus belles réalisations de l'architecture française du XVIII^e siècle. ■

PRO BTP LE MEILLEUR DE LA PROTECTION SOCIALE

SANTÉ
PRÉVOYANCE
ASSURANCES
RETRAITE
ÉPARGNE
ACTION SOCIALE
VACANCES



 **PRO BTP**
GROUPE